



# **Rapport d'orientation budgétaire 2021**

## **Éléments d'analyse**

**Conseil syndical du 16 mars 2021**

## Table des matières

1	Préambule .....	3
2	Situation financière au 31 décembre 2020 .....	3
3	Etat de la dette au 31 décembre 2020 et son évolution .....	5
3.1	Emprunt.....	5
3.2	Ligne de trésorerie .....	5
4	Programmation budgétaire pluriannuelle.....	5
4.1	Programmation pluriannuelle .....	5
4.2	Année 2021 .....	6
5	Etat du personnel .....	6
5.1	Tableau des emplois.....	6
5.2	Dépenses du personnel en 2020 .....	7
6	Orientations budgétaires 2021.....	7
6.1	Les dépenses de fonctionnement .....	7
6.1.1	Dépenses à caractère général par rapport au BP 2020.....	8
6.1.2	Charges de personnel.....	9
6.1.3	Dotations aux amortissements et provisions.....	9
6.2	Les recettes de fonctionnement .....	10
6.2.1	Cotisation syndicale.....	10
6.2.2	Les subventions .....	10
6.3	Les dépenses d'investissement .....	10
6.4	Les recettes d'investissement .....	12
6.5	Affectation du résultat de fonctionnement .....	13
6.5.1	Virement de la section de fonctionnement à l'investissement.....	13
6.5.2	Subventions .....	13
7	Programmation pluriannuelle .....	13
7.1	Autorisations de programme (AP).....	14
7.2	Crédits de paiement (CP).....	14
8	Perspectives.....	14
8.1	Evolution des statuts .....	14
8.2	Nouvelle contractualisation .....	15

## 1 Préambule

L'année 2020 a été une année de transition avec la fin du contrat rivière en 2019 et le lancement de l'étude bilan contrat rivière dont les résultats seront communiqués en 2021.

Une année particulière avec une crise sanitaire qui a retardé les élections de la nouvelle mandature en septembre 2020 et qui a limité les rencontres avec les différents acteurs.

## 2 Situation financière au 31 décembre 2020

Les résultats comptables annuels définitifs pour l'exercice 2020 sont les suivants :

- Fonctionnement : + 207 537.92 €
- Investissement : - 147 618.30 €

Les résultats de fonctionnement sont positifs, pratiquement du même ordre que ceux de l'exercice 2019.

Au niveau des investissements, il apparaît un déficit de près de 150 000 € du fait d'un remboursement partiel de 200 000 € de l'emprunt relais de 770 000€ contracté en 2018 pour 3 ans.

Au final, les résultats cumulés au 31 décembre 2020 se traduisent par des excédents :

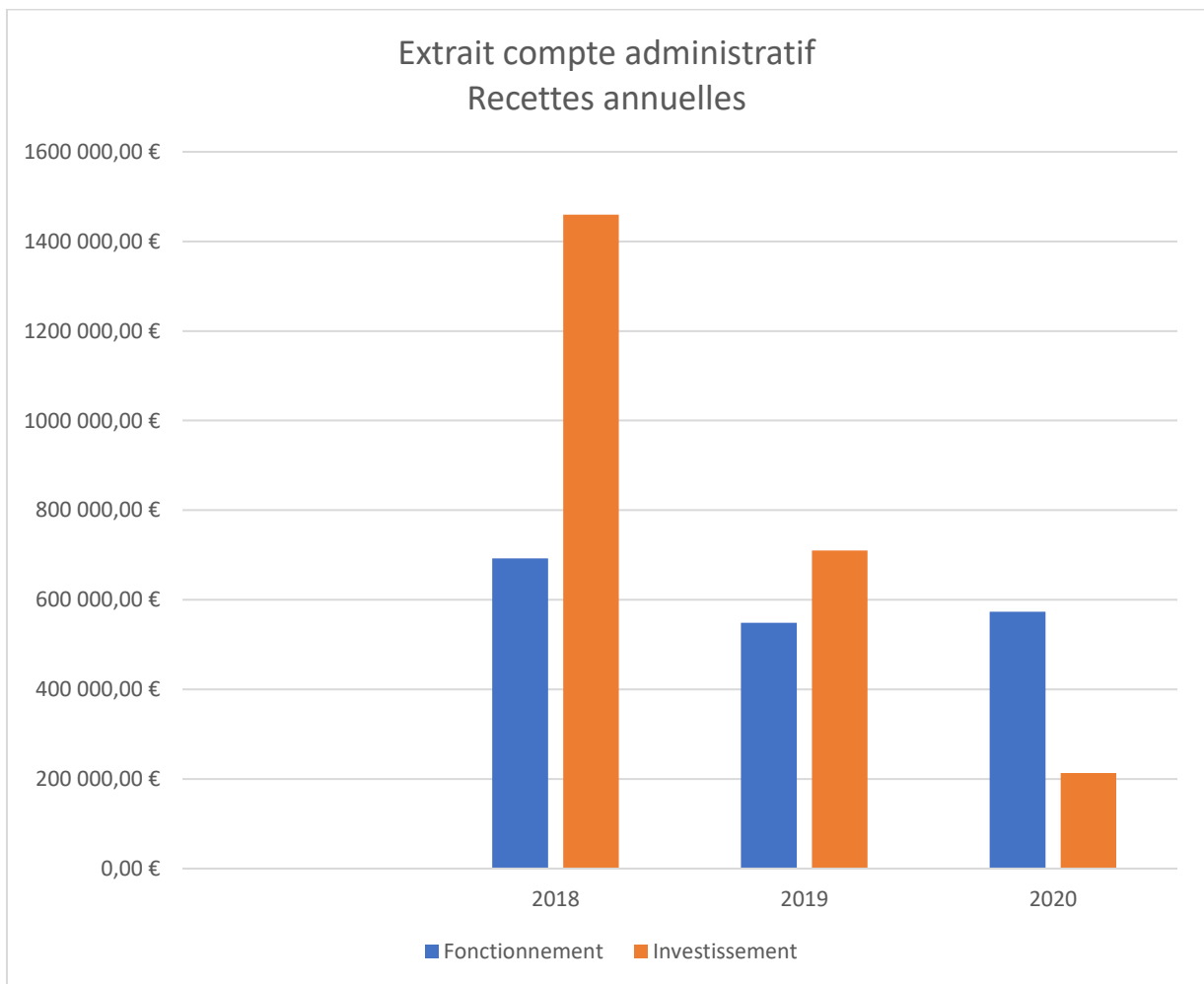
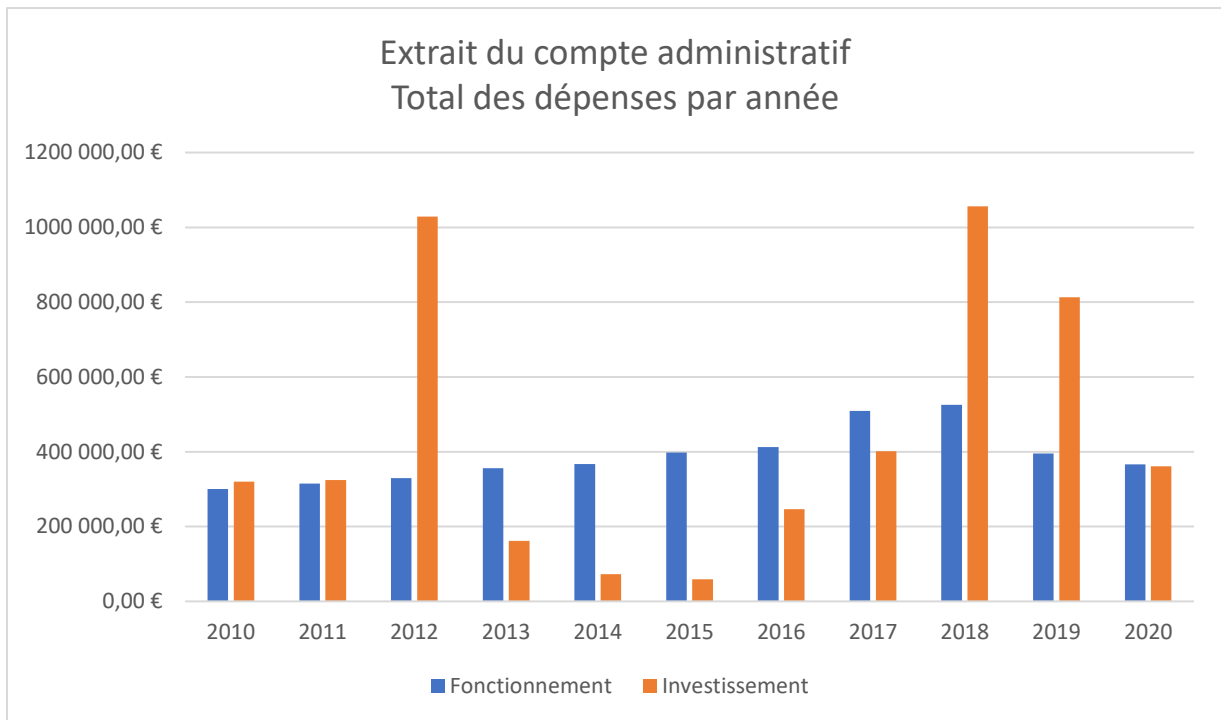
- **Fonctionnement : + 566 608.46 €** (après affectation de 170 000€ section investissement recette article 1068 au primitif 2021)
- **Investissement : + 148 726.32 €**

Il faut remarquer que le syndicat au cours de ces dernières années a pu reconstituer une capacité d'investissement permettant ainsi d'envisager des opérations dans les années à venir, toujours dans le même objectif d'améliorer la qualité de l'eau.

**Le résultat cumulé excédentaire en fonctionnement tient compte d'une avance forfaitaire liée aux mesures compensatoires de CEMEX , d'un montant de 162 704 € versé entre 2018 et 2019 et imputé en recette de fonctionnement**

**Au 31 décembre 2020, c'est 21 092,30€ qui ont été dépensés en fonctionnement depuis la mise en place de cette mesure compensatoire, il reste donc à mobiliser la somme de 141 611,70 € d'ici 2028.**

**Sans l'avance forfaitaire, le résultat cumulé en fonctionnement serait ramené à 424 996,76 €**



## **3 Etat de la dette au 31 décembre 2020 et son évolution**

### **3.1 Emprunt**

Un emprunt relais de 770 000 € d'une durée de 3 ans avec un taux fixe à 0.78 %, a été souscrit en 2018 auprès de la Caisse d'Epargne pour couvrir la différence entre les dépenses d'investissement et la perception de la totalité des subventions et du FCTVA qui va s'étaler jusqu'en 2021.

La totalité des fonds a été débloquée en 2018 afin de régler les factures liées aux 4 chantiers de restauration de la continuité écologique. En 2019, grâce aux versements d'acompte et soldes des subventions, le syndicat a pu procéder à un remboursement de 400 000 €.

En 2020, le syndicat a remboursé un capital de 200 000€, ainsi au 31 décembre 2020 il reste un emprunt relais de 170 000€ aucun autre emprunt n'est en cours.

Cet emprunt relais sera vraisemblablement remboursé en totalité en 2021.

### **3.2 Ligne de trésorerie**

Le syndicat a depuis plusieurs années une ligne de trésorerie de 250 000€ sauf en 2018 où son montant a été porté à 500 000€.

En 2020, le conseil syndical s'était prononcé favorablement sur une ouverture d'une ligne de trésorerie de 250 000€. En raison du 01er confinement et d'une activité restreinte et d'un niveau de trésorerie du syndicat très confortable, la ligne de trésorerie n'a pas été souscrite donc aucun frais bancaire n'a été engendré.

**Au 01er mars 2021, le niveau de trésorerie est relativement confortable avec environ 822 000€.**

Lors du prochain vote du budget prévisionnel 2021, les élus auront à se prononcer sur une éventuelle ouverture d'une ligne de trésorerie.

## **4 Programmation budgétaire pluriannuelle**

### **4.1 Programmation pluriannuelle**

Dans l'attente des résultats de l'étude bilan et de l'élaboration d'un nouveau contrat de milieu les projets 2021 ont été construits de façon à répondre aux besoins des élus locaux et de l'environnement tout en garantissant un taux de subvention optimisé de la part de l'Agence de l'eau et du conseil départemental de l'Ain.

Concernant la programmation pluriannuelle à venir, elle tiendra compte :

- Des retours et préconisations de l'étude-bilan
- Des stratégies politiques et techniques décidées par le comité syndical
- des rencontres avec les collectivités du bassin versant qui devraient se mettre en place au cours de l'année, malgré les conditions singulières de la période COVID.

Le cadre de définition retenu et présenté aux élus du bureau est de :

- ⇒ Réutiliser les données existantes, notamment l'étude globale très complète de 2011 et le contrat de rivière qui en a découlé et dont nombre de fiches restent à « re-prioriser » avant concrétisation.
- ⇒ Compléter l'information existante par des études complémentaires et plus actuelles, notamment le plan stratégique des zones humides, les continuités écologiques et les ruissellements.

L'objectif est de mieux prioriser et mieux corrélérer l'ambition aux moyens financiers, administratifs et humains en présence au SBVR, tout en estimant les perspectives de développement éventuelles. Cela signifie : priorisations et mise en œuvre d'une stratégie foncière de préservation et restauration des milieux aquatiques

Enfin il sera aussi indispensable de préparer la collectivité à un avancement ambitieux en la structurant administrativement et en intégrant les compétences GEMAPI et hors GEMAPI (voir paragraphe « Perspectives » du présent document).

## **4.2 Année 2021**

Compte tenu des conditions particulières de l'année 2020 et 2021 et des contraintes de temps imposées par les partenaires pour le dépôt des demandes de subventions, la philosophie retenue pour construire un programme annuel d'actions est de définir les marges de manœuvres financières, réglementaires et techniques pour une action rapide par

- réactivation de certaines fiches-action du contrat de rivière 2014-2018 et non abouties
- appui sur le parcellaire public (identification, corrélation avec Fiche-action)
- définition AVP déjà réalisés (terrain, animation, ingénierie)
- opportunités et rencontres

Cette réflexion aboutit à la programmation suivante :

- Restauration continuité écologique Pont de Vaux
- Renaturation de la Reyssouze à Pont de Vaux
- Allée de Challes bourg en Bresse
- Restauration Jugnon et Vallière
- Acquisition foncière zones humides
- Stratégie hydraulique sur la Reyssouze
- Plan de gestion stratégique des zones humides

Cette année permettra de relancer une dynamique de travaux et de prioriser l'action future.

## **5 Etat du personnel**

### **5.1 Tableau des emplois**

Au premier janvier 2021, le tableau des emplois se compose :

Filière administrative			
Adjoint administratif	Poste titulaire	24h	Secrétaire comptable
Filière technique			
Ingénieur	Poste titulaire	35h	Directeur
Ingénieur	Poste titulaire	35h	Chargée mission rivière (mise en dispo sept 2021)
Ingénieur	2 postes contractuels	35h	Chargé de mission rivière Chargée de mission qualité eau et milieux aquatiques
Adjoint technique	Poste titulaire	35h	Technicien de rivière mise en dispo juillet 2021)

Les agents travaillent sur la base légale de 35 heures hebdomadaire (soit 1 607 heures par an) à l'exception du poste administratif qui est sur une base de 24 heures hebdomadaire. Aucun jour de RTT n'est donc accordé.

Le RISFSEEP a été mis en place par délibération du 03 avril 2018, une mise à jour a été faite par la délibération du 15 décembre 2020 élargissant l'attribution aux ingénieurs territoriaux (titulaire ou contractuel avec un CDD de 06 mois au minimum).

## 5.2 Dépenses du personnel en 2020

Traitement indiciaire	73 816 €
Régime indemnitaire	8 582 €
Bonification indiciaire	140 €
Heures supplémentaires	0 €
Avantages en nature	0 €

Dans le cadre de la mise en place d'actions sociales en faveur des agents (loi 2007), le S.B.V.R cotise au CNAS (comité Nationale des Actions sociales). En 2020, la cotisation s'est élevée à 636 euros pour l'ensemble des agents présents.

## 6 Orientations budgétaires 2021

Il s'agira de dégager une capacité d'autofinancement pour financer les investissements sans détériorer l'endettement.

**Le budget de fonctionnement devrait s'élever à 1 073 907€, soit une baisse de 156 246 € par rapport au budget prévisionnel de 2020.**

### 6.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses à caractère général ont été optimisées au cours des exercices précédents pour arriver à un montant « moyen » de l'ordre de 250 000 € difficilement compressible. Ce montant sera en hausse en 2021 et avoisinera 336 000€. En effet, de nouvelles dépenses seront indispensables.

articles/chap	désignation	BP 2020+ DM1+DM2	CA 2020	BP 2021
CHAP 011	Total charges à caractère général	278 461€	133 317.81 €	336 099.00 €
CHAP 012	Total charges de personnel	203 406€	120 409.30 €	257 668.00 €

CHAP 022	Total dépenses imprévues	24 218.48 €	0.00 €	25 000.00 €
CHAP 023	Total virement section inv	507 533.06 €	0.00 €	406 130.46 €
Art 68111	Total amortissement	95 410.00 €	95 253.30 €	25 000.00 €
CHAP 65	Total charges gestion courante	17 605.00 €	15 303.30 €	21 010.00 €
CHAP 66	Total charges financières	2 520.00 €	1 867.66 €	2 000.00 €
CHAP 67	Total charges exceptionnelles	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 130 153.54 €</b>	<b>366 151.37 €</b>	<b>1 073 907.46 €</b>

## 6.1.1 Dépenses à caractère général par rapport au BP 2020

### 6.1.1.1 Prestation services

**68 500 € en augmentation de 10 000 €**

De nouvelles dépenses apparaîtront telles que le plan de communication qui sera réalisé par un cabinet pour un montant estimé à 15 000€ afin d'améliorer la communication du syndicat et sa perception.

Après une année d'absence, les animations scolaires seront à nouveau proposées pour un montant de 18000€ (dont 3 000€ feront partie des mesures compensatoires CEMEX)

L'enveloppe de 25000 € prévue l'année dernière pour la journée technique «la protection de la ressource en eau en Dombes et Bresse » inscrit dans le cadre du projet PROCADé porté par le lycée des Sardières, en partenariat avec le SBVR est reportée sur 2021 pour 22 500€.

### 6.1.1.2 Voies et réseaux

**61450 € légère augmentation de 1560€**

#### Entretien des vannes

Le syndicat a toujours en charge l'entretien et la réparation de vannes appartenant aux communes et 3 vannes privées sous couvert d'une déclaration d'intérêt général, un montant de 7 400€ est prévu à cet effet.

#### Entretien de la ripisylve

L'entretien des 10 km de berges plantées lors du premier contrat de rivière est une charge importante pour le syndicat. Chaque année, une enveloppe de 20 000 €TTC y est consacrée.

#### Entretien de la ripisylve du Dévorah

Dans le cadre d'une convention signée avec GRTGAZ, la ville de Bourg en Bresse, Renault Trucks, le syndicat entretient la ripisylve du DEVORAH. En 2021, l'entretien s'élèvera à 15 600€, ce montant sera en totalité remboursé par GRTGAZ.

### 6.1.1.3 Loyer, chauffage, entretien des bureaux, maintenance

**légère augmentation de 2000€**

1 000€ installation du logiciel BERGER LEVRAULT sur le nouveau poste informatique du secrétariat

1 000€ suivi et analyse de la ZTHA des Sardières

### 6.1.1.4 Etudes et recherches

**98 000 € une augmentation de 18 410 €**



### Diagnostic du système d'endiguement de Bresse-Vallons

En raison de la situation sanitaire, le lancement du diagnostic des digues de Cras a été reporté sur 2021. Le bureau d'études retenu pour la prestation est Antea Group. Ce diagnostic est composé de plusieurs tranches (Ferme et optionnelles) pour mieux répondre aux caractéristiques locales. Le niveau de connaissance en l'état impose en effet de démarrer par un diagnostic simple avant de confirmer l'éventuelle nécessité d'une régularisation par une étude de danger (majeure partie de la tranche optionnelle).

La mise en concurrence a permis d'obtenir un prix compétitif avec une tranche ferme négociée et signée à 29 351 € HT et la totalité des tranches optionnelles pour un montant de 24 304 € HT. La totalité du marché pourrait atteindre 53 655 € HT pour une prévision de 63 600 € HT.

Cette opération bénéficie d'un financement de 25 000 € HT dans le cadre du fonds Barnier<sup>1</sup> (ou Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). A l'heure de la rédaction du document, le Conseil Départemental de l'Ain s'interroge pour l'attribution d'une aide (Hors financement classique).

### Etude bilan du contrat de rivière

Le deuxième contrat de rivière étant arrivé à échéance en 2019. Le syndicat a engagé une étude bilan de son contrat de rivière courant 2020. Les dernières étapes de ce bilan seront réalisées en 2021 à hauteur de 22 000 € TTC.

A noter qu'une étude perspective sera demandée pour une valeur de 12 400 € TTC afin d'aider le syndicat à construire son nouveau contrat de milieu.

### Honoraires et annonces insertions

Montant : 8 000 € TTC

Ce seront les frais engagés liés à la réalisation d'une DIG (déclaration d'intérêt général) permettant l'entretien régulier et courant des cours d'eau et fossés déclarés d'intérêt général. Pour rappel, une collectivité ne peut engager des fonds publics sur terrain privé qu'après avoir déclaré son action d'intérêt général (ou d'utilité publique) auprès de la Préfecture.

#### 6.1.2 Charges de personnel

**257 668 € en augmentation de 57 668€**

En 2020, par rapport aux charges totales de fonctionnement le ratio s'établit à 24 % alors qu'il est habituellement supérieur dans d'autres syndicats. En 2021 ce ratio pourrait évoluer à la hausse.

La masse salariale en 2021 devrait augmenter du fait du recrutement d'un directeur en décembre 2020 et de la mise en place du RIFSEEP pour l'ensemble du personnel.

Également, on tiendra compte du retour possible de l'agent en arrêt maladie et de l'agent en disponibilité au prorata temporis et/ou le licenciement éventuel d'un agent pour inaptitude, les indemnités de licenciement pourrait s'élever à 20 000€.

#### 6.1.3 Dotations aux amortissements et provisions

**25 000 € baisse de 70 000€**

---

<sup>1</sup> [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20121\\_Fonds%20Barnier-A4\\_WEB.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20121_Fonds%20Barnier-A4_WEB.pdf)

## 6.2 Les recettes de fonctionnement

Au niveau des recettes, il faut signaler que ce prévisionnel intègre l'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures. Cela permettra pour 2021 de dégager des marges de manœuvre pour financer les investissements. La décision sera prise par le conseil syndical à l'issue de l'exercice 2020 lors de la délibération relative à l'affectation du résultat.

articles/chapitre	désignation	BP 2020+dm1+dm2	CA 2020	BP 2021
CHAP 002	Total excédent antérieur	529 070.54 €	0.00 €	566 608.46 €
CHAP 70	Produits de services	19 590.00 €	16 608.00 €	18 649.00 €
chap 74	Dotations et Provisions	461 777.00 €	438 863.60 €	488 050.00 €
chap 75	Total produits gestion courante	500.00 €	1.69 €	100.00 €
Chap 77	Total produits exceptionnels	1 000.00 €	0.00 €	500.00 €
Chap 042	Ecriture d'ordre	118 216.00 €	118 216.00 €	0.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 130 153.54 €</b>	<b>573 689.29 €</b>	<b>1 073 907.46 €</b>

### 6.2.1 Cotisation syndicale

Le montant de la cotisation syndicale collecté auprès des 2 EPCI ne sera pas modifié en 2021 et restera donc stable à 379 050 € .

Il est à signaler que cette cotisation intègre les compétences GEMAPI définies par la loi et celles facultatives dites « hors GEMAPI » au prorata, en 2021, de 90 / 10.

### 6.2.2 Les subventions

Le montant des subventions prévues pour 2021 devrait s'élever à 90 000 € qui se répartira ainsi :

- Subvention programme Leader : 20 000 € pour la journée ressource en eau
- Subvention du conseil départemental de l'Ain : 20 000 € (le bilan contrat rivière et la lettre de ma Reyssouze, animations scolaires, plan de communication)
- Subvention agence de l'eau (AERMC) : 50 000€ (animation des chargés de mission, bilan contrat rivière) ; à noter que le montant de la subvention versée par l'AERMC pourrait évoluer courant de l'année, les arrêtés de décisions n'étant pas encore pris.

## 6.3 Les dépenses d'investissement

Le prévisionnel au niveau des investissements en 2021 se situe à environ 1 million d'euros qui couvriront le reste à rembourser de l'emprunt pour 170 000€.

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

NATURE	BP 2021	NATURE	BP 2021
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>	<b>195 000.00</b>	<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>	<b>771 511.78 €</b>

restauration continuité écologique Moulin Peloux Viriat (B1.11) op sous mandat - écriture régulation	72 647.00	restauration continuité écologique Moulin Peloux Viriat (B1.11) op sous mandat - écriture régulation	72 647.00
--	-----------	--	-----------

Zone tampon Sardières (A3.3) OP 89 - écriture régul	10 500.00	Zone tampon Sardières (A3.3) OP 89 - écriture régul + subv	18 646.00
---	-----------	--	-----------

Panneaux pédagogiques OP 100	6 400.00	Panneaux pédagogiques op 100	1 000.00
------------------------------	----------	------------------------------	----------

Restauration continuité écologique Barrage des Aiguilles Pont de Vaux (B1.19) OP 80	0.00	Restauration continuité écologique Barrage des Aiguilles Pont de Vaux (B1.19) OP 80 - bascule vers op sous mandat	49 215.00
---	------	---	-----------

Restauration continuité écologique Barrage des Aiguilles Pont de Vaux (B1.19) op sous mandat - étude travaux	94 215.00	Restauration continuité écologique Barrage des Aiguilles Pont de Vaux (B1.19)	0.00
--	-----------	---	------

Renaturation de la Reyssouze Pont de Vaux (B1.20) op sous mandat - études travaux	62 000.00	Renaturation de la Reyssouze Pont de Vaux (B1.20)	0.00
---	-----------	---	------

Allée Challes Bourg en Bresse - op sous mandat - études travaux	57 000.00	Allée Challes Bourg en Bresse	0.00
---	-----------	-------------------------------	------

Restauration Jugnon - op sous mandat - études travaux	30 000.00	Restauration Jugnon	0.00
---	-----------	---------------------	------

Restauration Vallière - op sous mandat- études travaux	30 000.00	Restauration Vallière	0.00
--	-----------	-----------------------	------

Acquisition Foncière sur Bassin versant - ZH OP 113	30 000.00	Acquisition Foncière sur Bassin versant - ZH	12 000.00
---	-----------	--	-----------

Etude ruissellement continuité écol OP 115	40 000.00	Etude ruissellement continuité écol OP 115	2 900.00
--	-----------	--	----------

Aménagement ZTHA Malafretaz - études travaux plantations haies OP 112	35 385.78	Aménagement ZTHA Malafretaz	0.00
Stratégie hydraulique sur la Reyssouze	75 000.00	Stratégie hydraulique sur la Reyssouze	0.00
Plan de gestion Dévorah - op sous mandat	50 000.00	Plan de gestion Dévorah	0.00
Plan de gestion stratégique zones humides op 110	75 000.00	Plan de gestion stratégique zones humides op	16 000.00
Acquisition données vol lidar op 104	20 000.00	Acquisition données vol lidar op 104	0.00
Œuvre d'art journée eau OP 107	2 500.00	Œuvre d'art – subv Leader	1 600.00
vannes : équipements OP 106	15 000.00		0.00
Travaux aménagement op 108	15 522.00		0.00
Véhicule OP 109	15 000.00	Véhicule OP 109	3 000.00
Matériel Bureaux Informatique électroménager - OP 111	18 350.00	Matériel Bureaux Informatique électroménager - OP 111	1 000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>949 519.78</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>949 519.78</b>

## 6.4 Les recettes d'investissement

Au niveau des recettes, 80 % sont issues du résultat d'investissement cumulé antérieur et par l'excédent de fonctionnement dégagé de l'exercice 2020.

Le budget a été construit dans une philosophie extrêmement prudente, n'intégrant que les recettes ayant fait l'objet d'une notification d'attribution (ou décision d'aide).

En outre, pour rappel, les travaux en cours d'eau s'inscrivent dans un temps long de part :

- La loi MOP
- La réglementation et la législation (Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques, Enquêtes publiques,...)

Les partenaires, pour ne pas bloquer des ressources à d'autres territoires, ne souhaitent recevoir les demandes d'aides qu'à compter de l'étape PRO (projet). Compte tenu de l'avancement des actions du SBVR, nous ne sommes pas en mesure, pour l'année 2021, de faire des demandes d'aides pour les grands travaux structurants.

## 6.5 Affectation du résultat de fonctionnement

Il sera proposé d'affecter 170 000€ bien que non obligatoire à la section dépenses d'investissement du budget prévisionnel 2021.

### 6.5.1 Virement de la section de fonctionnement à l'investissement

Les résultats excédentaires en fonctionnement et en investissement permettent de dégager une marge de manœuvre importante pour les travaux à venir.

### 6.5.2 Subventions

L'agence de l'eau (AERMC) et le conseil départemental de l'Ain sont nos partenaires privilégiés. Dans le budget prévisionnel 2021, toutes les subventions n'apparaissent pas car le syndicat est en attente de décision de l'AERMC.

Des dossiers sont également en attente auprès de France Relance, un programme mis en place par le gouvernement français dans le but de relancer l'économie française à la suite de la crise économique liée à la pandémie de Covid-19.

## 7 Programmation pluriannuelle

La mise en place d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) permet de donner une vision prospective et synthétique aux élus. Pour rester cohérent, il faut veiller à réactualiser tous les ans en fonction des réalisations intervenues au cours des exercices.

Plusieurs projets initiés au cours de cette année 2021, engendreront des dépenses sur plusieurs années. A l'heure actuelle, au stade d'avancement du projet, il est difficile d'estimer le coût annuel de chacun.

Toutefois, en fonction des différents éléments suivants :

- Capacité d'investissement,
- Montant des subventions,
- Choix stratégique,

la mise en place d'un outil de gestion pour chaque opération retenue permettra de suivre attentivement le déroulement pluriannuel des actions sous l'angle financier.

Concernant les actions démarrées en 2021, certaines se dérouleront sur plusieurs années, il s'agit de :

Mission A : Actions de stratégie et de préservation

- Diagnostic du système d'endiguement de Bresse-Vallons
- Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides
- Stratégie hydraulique des ouvrages transversaux

Mission B : Actions de restauration

- Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour accompagnement des usages et action sur les milieux aquatiques
- Restauration de la Reyssouze au niveau de l'allée de Challes (Bourg-en-Bresse)
- Restauration Continuité barrage des aiguilles (Pont-de-Vaux) et de la Reyssouze à l'aval du barrage des aiguilles (Pont-de-Vaux et Reyssouze)
- Restauration des affluents Jugnon et Vallières (dont site ENS Vallon des Faulx)

- Préservation des Zones Humides prioritaires - Acquisition ZH
- Plan de Gestion du Déborah - Action B2-1 : restauration des annexes hydrauliques du marais du Déborah

## 7.1 Autorisations de programme (AP)

Les autorisations de programme (AP) en dépenses d'investissement constituent, les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées » de manière pluriannuelle. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent bien sûr être révisées.

L'affectation d'une AP est la décision de la collectivité de mettre en réserve un montant de crédits destiné à la réalisation d'une opération d'investissement identifiée et financièrement évaluée.

## 7.2 Crédits de paiement (CP)

Les crédits de paiement inscrits au budget sont la matérialisation des AP. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations.

L'objectif recherché vise à établir un lien fort entre le suivi des AP et la consommation des CP. La programmation détermine la date à laquelle la probabilité de réalisation des CP est la plus forte.

# 8 Perspectives

## 8.1 Evolution des statuts

Les statuts en vigueur ont été validés par la Préfecture en 2011. Toutefois ils ne sont plus adaptés depuis la mise en place de la compétence GEMAPI en 2018. Cela complexifie le fonctionnement du syndicat et le portage des actions futures (PAPI, grands projets structurants,...) et engendre des difficultés en terme de gouvernance.

### Compétences visées :

#### GEMAPI

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations ~~et contre la mer~~ ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

#### HORS GEMAPI

*(proposition technique à affiner et valider politiquement après échanges avec le territoires)*

- 3° ~~L'approvisionnement en eau~~ ;
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- 6° La lutte contre la pollution ;

7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;

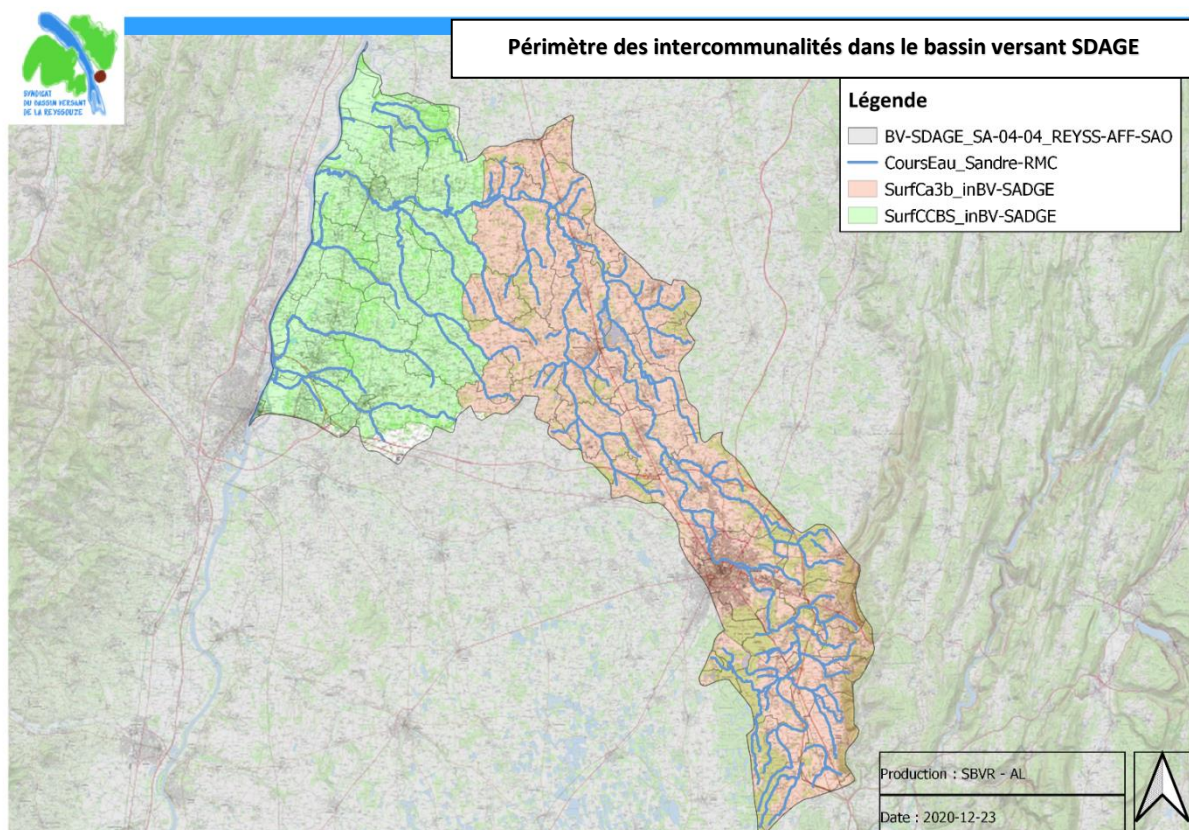
10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;

11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

**Objectif** : Labellisation EPAGE

**Territoire** : Bassin versant SDAGE SA04\_04 « Reyssouze et petits affluents de la Saône ».



## 8.2 Nouvelle contractualisation

Comme précisé précédemment (Cf. Programmation budgétaire pluriannuelle), le nouveau contrat dont la forme reste à définir, s'appuiera sur les données existantes et le bilan du contrat de rivière 2014-2018.

Aujourd'hui, les partenaires ont précisé quelques éléments :

- Durée du contrat : 3 ans
- Plusieurs maitres d'ouvrage à intégrer (ex : CA3B, CCBS, communes, Chambres consulaires, APN,..)

- Grand cycle et Petit cycle à viser
- Approche GEMAPI

Pour ce nouveau contrat, il sera déterminé un nombre restreint de fiches-action, adaptées financièrement aux capacités d'investissement de la structure et dont l'acceptation sociale est bien engagée.

Pour aider à la structuration, plusieurs COPIL seront organisés au cours de l'année 2021, associés à des rencontres avec les collectivités du bassin versant afin de mettre en cohérence les attentes locales et les directives du SDAGE .